

## Parc national des Ecrins

### Planeurs, du vol libre et des aéronefs en général :

### Le point de vue des rapaces



La pratique du vol à voile ou du vol libre conduit les pratiquants et leurs engins à cohabiter de manière plus ou moins cordiale avec les grands rapaces. Objets d'admiration des pilotes sensibles à la maîtrise du vol de ces grands oiseaux qui les frôlent, l'intrusion d'un aéronef dans l'espace vital des ces derniers aboutit parfois à des dégâts, insoupçonnés.

De l'indifférence à l'agression, si c'est le plus souvent c'est l'oiseau qui y laisse des plumes, c'est parfois l'inverse !

Trois notions fondamentales : l'espace, la période, l'attitude des aéronefs.

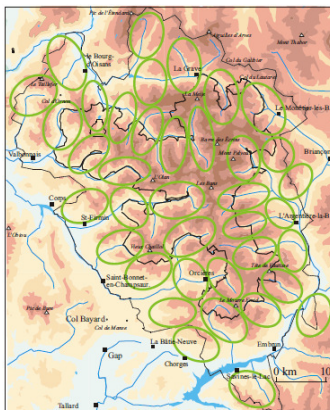
#### L'ESPACE :

Les aigles et le gypaète sont des espèces territoriales. Leur zone d'activité nommée **domaine vital** s'étend sur de grandes surfaces (plusieurs dizaines de km<sup>2</sup>), variables selon la saison, la densité de la population ou l'âge des individus.

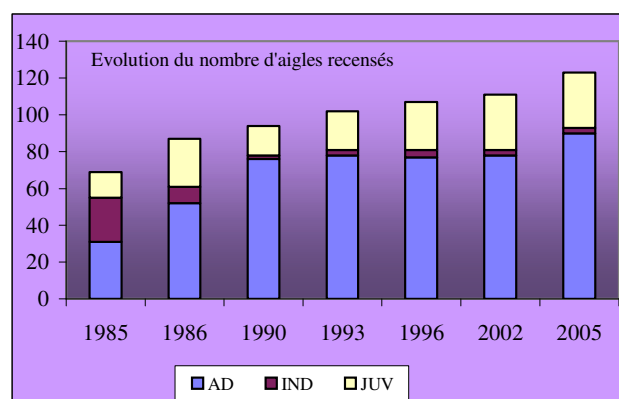
Ils y vivent en couples ou en trios (eh oui !) et seraient fidèles entre eux comme au site.

**Le territoire**, de superficie plus restreinte, est généralement défendu par le couple contre les intrus : congénères, espèces voisines et parfois aéronefs : attaque récente sur un hélicoptère avec mort de l'aigle découpé par le rotor par exemple. Des données bibliographiques fiables consolidées par des témoignages verbaux d'attaques avec collision sur des planeurs ou des parapentes ont été rapportés.

Le dérangement (quel qu'il soit) sur ces sites peut se traduire par l'abandon pur et simple d'une reproduction par exemple.



Les domaines vitaux des aigles royaux sur le massif des Ecrins

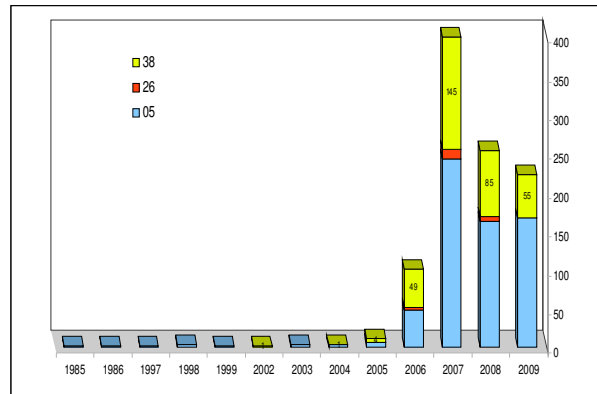


Résultats des comptages d'aigles royaux

On dénombre aujourd'hui plus de quarante couples sur le Parc national (carte ci-dessus). Les comptages ont montré qu'il faut ajouter aux partenaires de ces couples une bonne trentaine d'oiseaux non territoriaux (en 2005, le comptage a révélé la présence en mars de 120 individus (graphe ci-dessus).

**Le site de nidification** : c'est le refuge ultime et intime où les oiseaux sont particulièrement sensibles et vulnérables. Ils y établissent leur(s) nid (aire(s)) et y séjournent régulièrement pendant la période de reproduction (voir plus loin).

D'autres grands rapaces, grégaires, ont fait leur apparition récemment dans les Alpes. Après plusieurs décennies d'absence, ils ne sont de retour sur le massif que depuis peu de temps (2006 pour les Ecrins). Il s'agit des **vautours (fauve et moine)**. Ils ne se reproduisent pas actuellement. Ils occupent cependant des « dortoirs », où ils reviennent chaque jour l'après-midi pour passer la nuit.



Apparition des vautours fauves dans les Grandes Alpes

Ces grands oiseaux, planeurs infatigables, patrouillent en groupes plus ou moins nombreux pouvant rassembler plusieurs dizaines d'individus. Ils sont très dépendants des conditions aérologiques et ne volent qu'avec et grâce au vent. Le risque de collision sur les secteurs fréquentés, bien qu'il soit extrêmement faible n'est pas nul (avion, hélicoptères, planeurs surtout) ! Un pilote d'hélicoptère du secours en montagne (le même qui a été attaqué par l'aigle ci-dessus) et qui a travaillé dans les Pyrénées, m'a appris que ces oiseaux ne déviaient pas de leur ligne de vol, c'est lui qui devait changer de cap...

Les sites dortoirs seront à prendre en compte, autant pour la sécurité des pilotes que pour la quiétude des oiseaux.

### Proposition

Les rapaces ne connaissent pas les limites du Parc. 75 % des aires de la population des aigles du Parc national sont en zone d'adhésion.

Des mesures draconiennes en cœur et rien en zone d'adhésion ne présente qu'un intérêt très limité.

Je suggère donc des préconisations transversales, impliquant principalement les pilotes (voir plus loin « attitude »), à respecter partout (cœur, AOA et ailleurs).

La localisation des dortoirs de vautours pourrait être mise à disposition des pilotes.

### LA PÉRIODE

La période de reproduction reste la plus sensible.

Pour les grands rapaces nicheurs, il est admis qu'elle s'étend de février à août avec un pic pendant l'incubation et les premiers jours du poussin (février à début mai, variable selon les espèces).

**La phase critique (incubation/couaison) dans les Alpes se situe entre le 15 mars et le 15 mai.**

Un dérangement répété ou soudain peut faire fuir l'oiseau au nid avec abandon des œufs ou du poussin qui est très fragile au début (température, alimentation, prédation).

### Proposition

Proscrire le vol à moins de 700m des sites actifs (reproduction en cours) pendant les mois de fragilité. Cette distance a été proposée dans les ateliers de travail organisés dans le cadre des rencontres du Réseau alpin des espaces protégés (Suisse, Italie, Autriche, France).

Mise à disposition par le Parc de cartes indiquant (sans précision détaillée) les zones concernées où une vigilance particulière est attendue.

Une mise à jour régulière doit donc être prévue avec respect du principe de précaution aussi bien sur les Ecrins qu'au-delà (voir attitudes).

Cela implique de mettre en place un système de communication PNE/partenaires vol libre et vol à voile très réactif et durable : rencontres régulières, sensibilisations des pratiquants par des exposés thématiques sur les enjeux, liens institutionnels confortés...

## L'ATTITUDE DU PLANEUR, DU DELTA OU DU PARAPENTE... MAIS SURTOUT DU PILOTE !

Les pilotes font parfois état de l'indifférence (apparente ?) des rapaces à leur égard en évoquant des vols réguliers en leur compagnie dans les ascendances. Cette indifférence paraît normale d'autant que les fameuses "pompes" regroupent souvent plusieurs espèces d'oiseaux différentes (aigle, vautours, gypaète, corvidés, buses, etc.) qui ne montrent aucune agressivité entre elles dans ces circonstances.

Un aéronef peut être apparenté à ces compagnons de vol dans ce contexte. Tout dépend de la proximité ou non d'un nid.

L'insistance à évoluer sur un même site occupé par des oiseaux doit être évitée.

**L'effet de surprise est la cause de dérangement absolue et peut être désastreuse.**

La réaction de peur, de fuite ou d'agression est systématique.

Tous les témoignages le confirment qui ont conduit notamment à l'abandon d'aires occupées.

### Propositions

**De manière générale, en tous temps et en tous lieux, proscrire le débouché sur une crête en rase-motte.** Cette précaution vaut pour tout : faune sauvage, troupeaux domestiques, randonneurs...

**S'éloigner d'un site quand un oiseau montre son inquiétude par des comportements spécifiques : festons, fuite, attaque (ou simulacres de)...**

**Se renseigner auprès des structures du Parc national ou d'association selon le site visité, sur la situation locale.**

### Remarques complémentaires et personnelles

#### **Vol libre**

Les parapentes en zone cœur restent l'exception en Embrunais et ne posent actuellement pas de problèmes particuliers.

Insister sur les liens à établir et **à maintenir** avec les usagers structurés : associations, professionnels, aménageurs de sites (décollage, atterrissage) pour la mise en œuvre d'un partenariat constructif et éclairé : rencontres régulières, échanges mutuels d'informations, respect des recommandations.

Les rencontres avec les représentants et les pratiquants de cette discipline ont confirmé une grande ouverture d'esprit aux enjeux de la nature et aux rapaces en particulier.

#### **Vol à voile, planeurs**

Je place mes remarques ci-dessous sur un plan éthique et non biologique, cet aspect étant traité plus haut.

Le **caractère** de quiétude sauvage du Parc national s'accommode mal il est vrai, d'escadrilles de planeurs évoluant bruyamment sur ou sous ou au ras des crêtes dans le secteur de l'Embrunais.

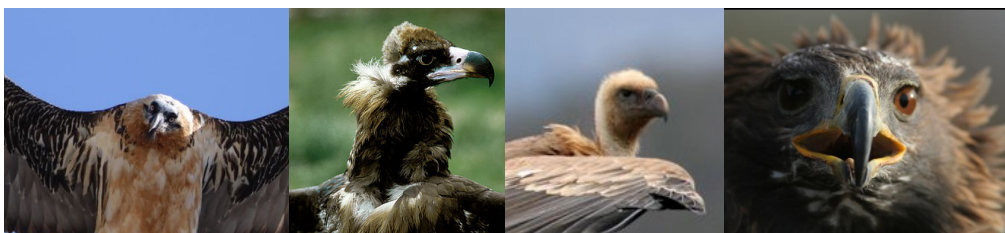
La qualité des conditions aérologiques locales, les aérodromes de proximité, la beauté des sites où les défis que se lancent les pilotes (survoler la Barre des Ecrins) font cependant de l'Embrunais un haut lieu de cette pratique. La fréquentation printanière (Pâques) comme estivale est considérable et comme dans toute activité, le nombre finit par poser des problèmes.

Les mesures en cours de discussion évoquent des corridors de vol dont la largeur n'est pas définie.

Ces corridors sont-ils réalistes dans toutes les conditions de vent ? Vent d'est ou Mistral produisent des effets aérologiques sans doute très différents. Les corridors répondront-ils aux nécessités aérologiques ?

Les pilotes doivent pouvoir dire vraiment ce dont ils ont besoin en fonction de ces variables et d'autres que nous ignorons.

Merci d'avance, signé :



... et leur avocat commis d'office : Christian Couloumy.